

**REPUBLIQUE FRANÇAISE****Département des HAUTES-ALPES  
Commune de Tallard****Délibération du Conseil Municipal****Séance du 19 DECEMBRE 2022****N° 2022-83**

L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué par courrier en date du cinq décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Tallard – salle du Conseil Municipal, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Daniel BOREL, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 19****Présents : 14****Votants : 14****Absents : 5**

**Sont présents :** MM. Jean-Michel ARNAUD, Fernand BARD, Daniel BOREL, Martial FERRÉ, Loïc GUIDONE, Mathieu GRUERE, Fabien Malfatto, Christian PAPUT, Fabien RAGE et Mmes Sylvie LABBÉ, Chloé LALLEMAND, Marie-Christine LAZARO, Annie LEDIEU, Jeanine MAMAN

**Sont absentes/excusées :** M. Benjamin CORTESE et Mmes Angélique DARTEVELLE, Nathalie MARTIN-MILLE, Martine PAUL, Gabrielle RABOUIN

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Fabien Malfatto a été désigné parmi les membres du Conseil Municipal pour assurer les fonctions de secrétaire de séance ; fonctions qu'il a acceptées.

\*\*\*\*\*

**Objet : Modification d'une dénomination de rue (Aérocamp)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le travail de raccordement postal (dénomination des rues et numérotation), en lien avec les services de la Poste, a été validé le 17 mai 2016 afin d'améliorer la qualité et la fiabilité de la distribution du courrier, mais également d'intégrer des données fiables permettant notamment une intervention optimale des services de secours.

Dans le cadre de ce raccordement postal, l'une des voies avait été dénommée « Voie de l'Aérocampus ».

Or, la marque AEROCAMPUS® a été déposée le 27 juin 2013 par l'association loi 1901 AEROCAMPUS Aquitaine auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I.), pour désigner un concept d'établissement dédié à la formation en aéronautique.

Cette dénomination ne peut donc pas être utilisée pour désigner le centre de formation de l'aérodrome de Tallard.

Pour y remédier, il est proposé de renommer cette voie « Voie de l'Aérocamp ».

**DECISION**

Après en avoir pris connaissance, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par :

**POUR : 14 voix**  
**CONTRE : 0 voix**  
**ABSTENTION(S) : 0 voix**

**APPROUVE** la proposition de nouvelle dénomination de la voie « Voie de l'Aérocamp ».

Ainsi fait et délibéré en Mairie de Tallard les jours, mois et an susdits.

Le Secrétaire,

Fabien Malfatto



Le Maire,

Daniel Borel

